



Samedi 25 Avril 2026 – 14h30 à 15h30

Fiche d'inscription « DEFILE DE COSTUMES STEAMPUNK »

*(À retourner par mail, accompagnée des pièces demandées,
au plus tard le 6 avril 2026)*

INFORMATIONS

« Défilé de Costumes Steampunk »
Le samedi 25 avril 2026, de 14h30 à 15h30
Kiosque du Crotoy (7 rue de la Rivierette – 80550 Le Crotoy)

RDV donné à 14h00
Thème obligatoire : STEAMPUNK
(Inscription validée après étude de la demande)

NOM ET PRENOM

Téléphone

Portable

E-Mail

Site Internet

Souhaitez-vous défiler

- ☐ en solo
- ☐ en groupe.

Merci de préciser le nombre de personnes :

Comment votre costume respecte-t-il le thème « Steampunk » ?

Merci de nous adresser une description détaillée du costume. Ce texte permettra à l'animateur du défilé de travailler sa présentation au micro et de présenter votre costume et votre histoire pendant le défilé.

(Environ 1 minute 30, 180-225 mots, pour un défilé en solo

ou environ 2 minutes 30, 300 à 375 mots pour un défilé en groupe)

N'oubliez pas de joindre une photo du costume sélectionné pour le défilé.

Merci de nous adresser également une musique pour votre défilé.

Max 1min30 pour solo / 2min30 pour groupe

La musique doit être libre de droits et au format MP3 ou WAV.

☐ Je confirme que la musique sélectionnée peut être diffusée publiquement pendant l'événement (obligatoire)

☐ Droits à l'image : j'accepte que mon image et mon costume soient photographiés ou filmés et diffusés pour l'événement ou tout autre à venir.

☐ Je certifie que toutes les informations fournies sont exactes

I - INSCRIPTION AUPRES DE L'ORGANISATEUR

Renvoyez votre fiche d'inscription par mail à :

christelle.bachkour@chemindefer-baiedesomme.fr

Tél : 03 22 26 96 96

II - MODALITÉS DE PARTICIPATION

1 - Conditions de Participation

La thématique retenue est :

- Le mouvement « Steampunk » avec mise en place d'un concours de défilé de costumes Steampunk.

2 - Inscription

Toute personne désirant s'inscrire au concours doit adresser au Chemin de Fer de la Baie de Somme (ci-dessous nommé le CFBS) la fiche d'inscription ci-jointe complétée et signée avant le 06 Avril 2026.

3 - Validation des Demandes

Le CFBS enregistre les réservations au fur et à mesure de la réception des fiches d'inscription.

Le CFBS se réserve le droit après examen du dossier de refuser l'inscription si la thématique n'est pas conforme.

Ne pourront être retenues que les inscriptions complètes et avec signature.

L'acceptation de la demande est constatée par une réponse écrite du CFBS.

III - HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

Samedi 25 Avril 2026 :

14h00 : arrivée des participants

De 14h30 à 15h15 : Défilé des participants

De 15h15 à 15h30 : remise des prix des 3 premiers gagnants

VI - SURVEILLANCE et RESPONSABILITE

Chaque participant est tenu d'assurer la surveillance et la protection de son matériel pendant toute la durée de l'événement.

Le CFBS décline toute responsabilité en cas de dommages, pertes ou vols susceptibles de survenir.

L'Exposant renonce expressément à tout recours contre le CFBS, ainsi que contre toute personne agissant pour son compte, en cas de dommages résultant notamment d'un incendie, d'une explosion, d'un dégât des eaux, ainsi qu'en cas de perte, disparition ou vol pouvant affecter les biens dont il est propriétaire, détenteur ou gardien, à quelque titre que ce soit, et ce quelle qu'en soit la cause.

VII - CONDITIONS D'ANNULATION DE L'EXPOSANT

Tout participant souhaitant annuler son inscription doit en informer le CFBS par mail dans les plus brefs délais.

Tout participant ne se présentant pas le dimanche 26 avril à 14h00 sans avoir prévenu préalablement sera considérée comme démissionnaire.

VIII - CONDITIONS D'ANNULATION DE L'ORGANISATEUR

Le CFBS peut annuler le « Défilé de Costumes Steampunk » à l'occasion de la Fête de la Vapeur 2026 pour cause de force majeure. Constituent des cas de force majeure justifiant à tout moment l'annulation de l'événement les conditions sanitaires, climatiques, économiques, politiques ou sociales, à l'échelon local, national ou international, indépendantes de la volonté du CFBS.

En cas d'annulation par le CFBS pour cause de force majeure, les participants ne pourront engager aucun recours.

Le CFBS se réserve également le droit d'annuler l'événement en cas de faible participation.

X - DROITS A L'IMAGE

Dans le cadre de la manifestation, des vidéos et photos seront réalisées. Celles-ci seront utilisées pour toute communication.

Le droit à l'image est un droit jurisprudentiel qui découle du droit au respect de la vie privée prévu à l'article 9 du Code civil. Ainsi, comme l'indique la Cour de cassation « toute personne dispose sur son image, partie intégrante de sa personnalité, d'un droit exclusif qui lui permet de s'opposer à sa reproduction ».

Si l'Exposant s'oppose à toute utilisation de son image, cela doit être précisé dans le formulaire d'inscription.

XI - ACCEPTATION - VALIDATION

La participation à la manifestation organisée par le CFBS implique l'acceptation de l'ensemble de ces conditions.

Bon pour accord,

Date

Signature

Exemplaire à nous retourner signé.